

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

**Séance du 15 avril 2022  
L'an deux mille vingt-deux  
Et le 15 avril à 20 heures 30**

Date de la convocation : 08/04/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine  
Absents excusés : BERNAT Laurent et WALIGORSKI Marie-Lou  
Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n°12-2022

**Vote du Budget primitif principal de la commune – Exercice 2022**

Madame RAMONDENC Viviane, adjoint aux finances, présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2022 préparées par Monsieur le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

✓ **Adopte** le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2022 qui s'équilibre de la façon suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	MONTANT
DEPENSES	<b>673 642 euros</b>
RECETTES	<b>673 642 euros</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	MONTANT
DEPENSES	<b>1 065 995 euros</b>
RECETTES	<b>1 065 995 euros</b>

**Vote des conseillers municipaux :**

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Le budget primitif de la commune pour 2022 est annexé à la présente délibération

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

*Le Maire,  
Patrick RIVEMALE*

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission,  
Au représentant de l'Etat le 20 AVR. 2022  
Et de la publication par affichage le 20 AVR. 2022  
Le Maire, Patrick RIVEMALE

